

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le 26/11/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel FENARD, Président sortant.

### CONSEIL SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2020

2020.034 : ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME LEADER POUR L'ANNEE 2021, DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AUTORITE DE GESTION REGIONALE

Nombre d'élus en exercice : 24			Vote			Date de la convocation
Présents	Suppléants	Absents	Pour	Abstention	Contre	6 novembre 2020
20	0	4	20	0	0	

#### Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ; Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Lucien LIMOUSIN ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

#### Absents excusés

ACCM : Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Yves PICARDA, la commune de Cabannes n'était pas représentée.

Procurations : Pas de procuration

#### ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



**Considérant** la candidature élaborée en partenariat qui décline la stratégie « Agir pour une économie basée sur la qualité » en sept fiches actions :

- Dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation,
- Renforcer l'offre touristique territoriale pour attirer de nouvelles clientèles,
- Soutenir la mobilité et consolider les services aux particuliers,
- Soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable pourvoyeuse de richesses et d'emplois locaux,
- Produire localement de l'énergie et des matériaux en valorisant les ressources naturelles, les déchets et les sous-produits du territoire,
- Soutenir le développement du marché énergétique et l'usage des matériaux bio-sourcés dans les bâtiments,
- Promouvoir des coopérations.

**Considérant** la délibération du Conseil régional n°15-632 du 26 juin 2015 votant l'éligibilité du Pays d'Arles à porter le programme Leader 2014-2020 et lui attribuant une enveloppe de fonds FEADER s'élevant à 2.066.522 € ;

**Considérant** la délibération du Conseil régional n°20-17 du 06 Mars 2020 attribuant au Pays d'Arles une enveloppe complémentaire de fonds FEADER s'élevant à 221.944,80 € et portant ainsi l'enveloppe globale de FEADER à 2.288.466,80 € ;

**Contenu de la mission d'animation – gestion pour l'année 2021, à savoir :**

- Suivre le conventionnement et à la mise en œuvre du dispositif,
- Promouvoir le dispositif sur le territoire, animer les partenariats, faire émerger, accompagner et instruire les dossiers, mobiliser les cofinancements, organiser les comités techniques et de programmation, formaliser des outils d'accompagnement et de suivi. Un animateur à temps complet sur l'année 2021 sera positionné principalement sur ces missions,
- Assurer le suivi administratif et la gestion des dossiers : formaliser des outils d'accompagnement à la gestion, traiter administrativement les dossiers, renseigner des bases de données, contrôler et procéder à la certification de services faits, réaliser les visites sur place, accompagner les porteurs dans la réalisation de leurs projets, assurer le lien avec les cofinanceurs... Un gestionnaire à temps complet sur l'année 2021 sera positionné principalement sur ces missions,
- Un chef de projet supervise et outille la démarche globale d'animation et de gestion, en lien avec l'ensemble des partenaires. Il veille à ce titre, au respect des procédures et de la piste d'audit.

Dossier	Montant des dépenses
Equipe technique Leader du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.	
<b>Salaires et charges : 94.674€</b> 1 ETP pour l'animation 1 ETP pour la gestion	<b>125.614,67€</b>  (75.368,80€ de FEADER et € de 50.245,87€ Région SUD)
<b>Charges induites : 14.201,10€</b> Forfait de 15% des frais directs de personnel	
<b>Frais de déplacement : 2.880€</b> Sur frais réels	
<b>Frais de déplacement : 7.070€</b> Sur frais forfaitaires	
<b>Frais sur devis : 6.789,57€</b> Frais de réception - Communication/Publicité - Formation	

Je vous invite mes chers collègues à :

- 1° - **APPROUVER** le plan de financement de l'animation et la gestion du programme Leader pour l'année 2021 ;
- 2° - **SOLLICITER ET ACCEPTER** des subventions auprès de l'autorité de gestion régionale pour les crédits FEADER ainsi que ceux du conseil régional SUD ;
- 3° - **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous contrats, conventions ou autres documents devant intervenir avec les différents partenaires financiers concernant la gestion du dispositif ;
- 4° - **PRECISER** que les crédits destinés au financement de ces dépenses seront inscrits au budget de l'exercice.

**LA DELIBERATION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

Le Président

